

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
DE LA CHAÎNE TELE PAESE 2018-2021
HABILITATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION ET PROPOSITION
D'INDIVIDUALISATION**

**Rapport de Monsieur le Président
du Conseil Exécutif de Corse**

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen concerne un projet de convention d'objectifs et de moyens (COM) quadriennale en vue du soutien de la Collectivité de Corse à la télévision locale Télé Paese dans l'objectif de la diffusion de ses programmes pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021.

En effet, la chaîne Télé Paese est soutenue dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens (COM) pluriannuelle, la COM 2014-2016 étant arrivée à échéance le 31 décembre 2016. Pour l'exercice 2017, eu égard à la mise en œuvre de la future collectivité unie à partir de janvier 2018, les parties ont convenu que le renouvellement du soutien de la Collectivité de Corse se ferait sur une année, le conventionnement pluriannuel étant reporté dans l'attente de la mise en œuvre effective de la Collectivité de Corse. Un nouveau conventionnement est donc proposé à partir de 2018 et ce pour une période de quatre années.

La stratégie de la Collectivité de Corse dans le secteur de l'audiovisuel vise - depuis la mise en œuvre des premières conventions d'objectifs et de moyens en 2006 - à atteindre trois objectifs principaux :

- ✓ contribuer au pluralisme de l'offre médiatique sur le territoire,
- ✓ développer et structurer une filière audiovisuelle professionnelle en Corse,
- ✓ favoriser l'usage de la langue corse dans les médias audiovisuels.

C'est dans le cadre de ces objectifs, que le soutien accordé aux chaînes locales, que sont France 3 Corse Via Stella et Télé Paese, a été mis en œuvre jusqu'à ce jour par la Collectivité de Corse.

Aujourd'hui, le présent rapport démontre que l'audiovisuel est un secteur en pleine mutation qui impose de compléter, voire de préciser ces objectifs. Ainsi, une approche dite de « niche », plus en adéquation avec les besoins et les potentialités du territoire est à privilégier. Concernant plus précisément Télé Paese, l'autorisation par le CSA d'émettre sur la microrégion de Corti en 2018 a ouvert des perspectives et doit inciter à la chaîne à réfléchir à son positionnement, au regard notamment de la communauté étudiante qui représente près de 4 000 personnes dans la microrégion. C'est un des enjeux fort du renouvellement du soutien à la chaîne Télé Paese.

I- Le contexte

Chaînes locales : le paysage audiovisuel français

En France, il existe plus d'une quarantaine de télévisions locales conventionnées et déclarées auprès du CSA (Télé Paese comprise), dites « TLSP » (Télévision Locale de Service Public). Selon Médiamétrie 12 millions de personnes ont regardé au moins une chaîne locale mesurée dans l'étude « TV Locales » sur la période Septembre 2016 - Juin 2017 (dont Télé Paese). Chaque jour, près d'1,3 million de téléspectateurs regardent une de ces chaînes, en moyenne 43 minutes par jour.

Ces chaînes en plus de représenter un vecteur de communication de proximité, valorisant les territoires, sont aujourd'hui un acteur important de la création audiovisuelle ; reconnues comme diffuseur par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), elles concourent ainsi en coproduisant des œuvres au dynamisme de l'activité économique de la création audiovisuelle.

La dernière étude publiée par le CNC relative à la production audiovisuelle aidée en 2017, souligne que 43 chaînes locales ont investi dans des œuvres audiovisuelles soutenues par le CNC (36 chaînes en 2016). Le volume d'œuvres audiovisuelles commandées par les chaînes locales s'étant élevé à 330 heures en tant que premiers diffuseurs (+28,0 % par rapport à 2016), soit 6,8 % de la totalité de la production audiovisuelle aidée par le CNC (5,3 % en 2016). Le CNC a ainsi versé 8,2 M€ aux producteurs pour des programmes financés par des chaînes locales en tant que premiers diffuseurs (+30,3 %), soit 3,4 % du total (2,6 % en 2016). En 2017, TV Rennes a été la première chaîne locale en termes d'investissements dans la production audiovisuelle aidée par le CNC (1,2 M€) devant Vosges TV (0,8 M€) et TLC (0,6 M€).

Lien pour consulter l'étude du CNC :

<https://www.cnc.fr/documents/36995/167074/La+production+audiovisuelle+aid%C3%A9e+en+2017.pdf/a99f07a5-763f-211b-4cc7-7f57656bf4dd>

Le soutien des régions

Il est à souligner que les régions françaises ont accompagné le développement de ces médias de proximité. Ainsi, en plus de la Corse, les régions Nouvelle Aquitaine, Grand Est, Centre et Bretagne ont conclu avec ces chaînes des « COM », soit au total (Corse incluse) 16 chaînes locales accompagnées par ces régions.

Le soutien moyen annuel des régions est de 295 000 € (le soutien le plus élevé étant TV7 soutenue par la région Nouvelle Aquitaine pour un montant de 1,3 M d'€ annuel). Les objectifs de ces COM varient en fonction de chaque région, mais globalement deux

axes communs ressortent : la valorisation culturelle, qu'elle soit identitaire ou pas et le soutien à la création audiovisuelle locale généralement chiffrée (magazines, documentaires, courts métrages de fiction...).

L'avenir des télévisions locales

La situation de ces télévisions n'en reste pas moins fragile, pour deux raisons : d'une part leur financement reste précaire avec des ressources propres faibles, et d'autre part, ces télévisions locales ne sont pas épargnées par le déclin du média télé. Elles connaissent elles aussi une perte d'audience lente mais continue, et une désaffection du public jeune.

Pourtant, une enquête de la Knight Foundation menée auprès de 357 chaînes locales aux Etats-Unis en 2017 démontre que la proximité avec les citoyens constitue un atout fort qui, en s'adressant à des communautés de niche, à l'échelle d'une ville, ou même d'un quartier, pour se différencier de l'offre d'information nationale, permet de trouver de nouvelles perspectives de développement. La survie des télévisions locales doit donc indiscutablement passer par une adaptation aux nouveaux usages, par une information de proximité pour renouer le lien avec le public et générer de l'engagement, cette véritable voix alternative sur le marché des médias devant nourrir l'ensemble des stratégies d'innovation des acteurs locaux.

Le paysage audiovisuel insulaire et son poids économique

La diffusion de télévision constitue incontestablement un point fort du territoire depuis 2006 avec la présence de France 3 Corse Via Stella. Par son budget (35 millions d'euros en 2016), son impact sur l'emploi avec 210 équivalents temps plein, répartis entre CDI et intermittence (effectif stable depuis 2007), et son implication dans les co-productions du territoire, la chaîne occupe une place centrale dans la filière.

Par ailleurs, la filière de production indépendante insulaire compte une trentaine de sociétés intervenantes (dont une quinzaine parmi les plus actives), pour environ 150 ETP (majoritairement sous le statut d'intermittence) et un chiffre d'affaire autour de 10 M d'€ selon les années (dont près de 4 M d'€ par les coproductions et préachats de France 3 Corse Via Stella).

Si des projets d'autres chaînes locales en diffusion hertzienne ont été envisagés depuis, aucune de ces initiatives n'a aboutie, faisant de Via Stella et Télé Paese les deux seuls opérateurs structurés sur le territoire. Sur le net, des web TV ont émergé, sans pour autant trouver un public captif et un modèle économique viable, les réseaux sociaux étant les premiers concurrents de ces nouveaux médias.

La création de Télé Paese en 2006 concomitamment à la création de Via Stella s'est inscrite dans un objectif d'offre de proximité complémentaire, en faveur de la pluralité de l'offre médiatique. Son positionnement dans le paysage médiatique insulaire reste marginal par rapport à la chaîne de plein exercice Via Stella avec seulement 6 ETP et un budget annuel qui plafonne à 200 000 €.

Aujourd'hui, l'enjeu est donc de donner les moyens à cette chaîne locale de devenir un acteur nouveau, selon des objectifs en cohérence avec la politique culturelle de la Collectivité de Corse, au sein d'un espace et d'un marché de l'audiovisuel en pleine mutation.

II- Télé Paese : 12 ans d'existence

Depuis sa création en 2006 et jusqu'en mars 2013, Télé Paese était une télévision associative s'appuyant sur l'expérience acquise par Radio Balagne. La création de cette chaîne s'est inscrite dans une démarche de structuration du territoire du Pays de Balagne dont la télévision de proximité est un instrument d'identité ayant comme objectifs la promotion des activités de la Balagne et la valorisation de ses atouts. Visant à offrir un complément à la télévision publique et aux télévisions privées, au travers de la diffusion de programmes consacrés à la vie de toute la microrégion, Télé Paese entend contribuer au pluralisme de l'information locale ainsi qu'à l'animation et à l'unité sociale du territoire.

Le 30 mars 2013, l'association a été transformée en SCIC SA (Société Coopérative d'Intérêt Collectif Anonyme). Cette société d'intérêt collectif est fondée sur un multi-sociétariat composé de 50 associés, personnes physiques et morales (téléspectateurs, salariés, collectivités locales, établissements publics, associations et entreprises privées) partageant le même projet. L'objet social de la société est « de valoriser les territoires qui composent la Corse, de favoriser la pratique de la langue corse, de contribuer à la création d'emplois qualifiés dans la filière audiovisuelle corse et de promouvoir l'innovation dans ses usages des technologies de l'information et de la communication ». La SCIC dispose d'un capital social variable et d'une gouvernance dans laquelle les salariés sont impliqués avec 61 actionnaires, dont 32 personnes physiques et 29 personnes morales.

La zone de couverture

Initialement ne couvrant que la zone de la Balagne, la chaîne diffuse aujourd'hui par la Télévision numérique terrestre (TNT) et le câble et sa zone s'est étendue à Bastia et couvre depuis mai 2017 Corti, par autorisation du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Elle diffuse au niveau national par l'ADSL et est accessible partout dans le monde sur le net. Ainsi les téléspectateurs peuvent suivre les programmes sur les canaux suivants :

- ✓ TNT diffusion Balagne-Corti sur le canal 30;
- ✓ Bouquet Orange sur le réseau national sur le canal 30 ;
- ✓ SFR Box sur le réseau national sur le canal 390 ;
- ✓ Bouygues sur le réseau national sur le canal 30 ;
- ✓ Numéricâble sur la zone de Bastia sur le canal 95 ;
- ✓ Play TV à partir du lien : <http://playtv.fr/television/tele-paese/>
- ✓ Sur son site internet : www.telepaese.corsica.fr
- ✓ Sur les réseaux sociaux et notamment sur Facebook @tele.paese.7

Le fondement du projet de développement de la chaîne repose sur l'axe « BBC », Balagne-Bastia-Corti en vue d'une micro-régionalisation de ses programmes. L'objectif est de compléter l'offre de Télé Paese avec différents programmes concernant les microrégions de Bastia, Corti, avec l'idée à terme d'étendre sur les zones du Cap Corse ou du sud de la Corse. De plus, la diffusion et la promotion de la langue corse sont des

axes forts, avec notamment une mise en réseau de différentes associations culturelles au sein de la charte « Casa di a lingua » de la Collectivité de Corse. Avec la prochaine diffusion sur Corti- Centru Corsica, une grille de programmes spécifique à cette nouvelle zone de diffusion va être proposée.

L'offre de programmes

Télé Paese s'est toujours efforcée d'apporter dans son offre de programmes une variété de contenus et de genre : information, service de proximité, culture, divertissement, sport..., que cela soit dans le cadre du journal télévisé, de magazines de plateau et de reportages, de documentaires, de captations d'évènements, de retransmissions sportives...enregistrant un volume annuel de **8 760 heures** de programmes annuels diffusés.

Depuis la création de la chaîne, la grille a constamment évolué avec un intérêt régulièrement porté à des faits d'actualité ou à des évènements culturels intervenant dans d'autres « pieve » de Corse, notamment dans les zones d'Aiacciu (avec une correspondante permanente), de Bastia (mise à l'essai depuis février 2017 d'un correspondant), du centre Corse et des expériences tentées sur l'extrême sud. Par ailleurs, la chaîne a initié de nombreux partenariats avec d'autres médias corses de presse écrite, audiovisuelle ou électronique comme Corse Net Infos, Corse Matin, l'Informateur Corse, ainsi qu'avec des organisateurs d'évènements (foires, manifestations, festivals, concerts, sports par exemple) ou des offices de tourisme et des organismes publics et privés.

D'un point de vue général bien que les programmes proposés soient variés et bénéficient du réseau national des chaînes locales (échanges de programmes), beaucoup d'améliorations sont nécessaires :

- ✓ Un traitement de l'information de proximité plus réactif et plus souple (il n'est pas nécessaire pour une chaîne locale de d'imiter les chaînes généralistes, mais plutôt de faire preuve d'originalité et d'un positionnement plus en adéquation avec la société corse).
- ✓ Un usage de la langue corse plus régulier et plus qualitatif.
- ✓ Un meilleur positionnement de recherche de programmes avec les producteurs locaux.
- ✓ Une présence sur le Web et les réseaux sociaux plus offensive.
- ✓ Un habillage graphique du site internet de la chaîne plus moderne et plus adapté aux modes de consommation de produits audiovisuels actuels.

Ces préconisations ont été évoquées lors du comité de suivi qui s'est tenu en octobre 2017.

Grille de programme Télé Paese

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	Infographie						
08:30:00	Infographie						
08:45:00	Infographie						
09:00:00	Nutiziale						
09:15:00	Settimanale					Settimanale	Settimanale
09:30:00	Jeunesse						
09:45:00	Jeunesse						
10:00:00	Jeunesse						
10:15:00	Jeunesse						
10:30:00	Jeunesse						
10:45:00	Infographie						
11:30:00	Documentaire	Magazine	Documentaire	Magazine	Documentaire	Concert/Théâtre	Documentaire
11:45:00	Magazine	Concert/Divert.	Magazine	Magazine	Magazine	Magazine	Magazine
12:00:00	Cuisine						
12:15:00	Cuisine						
12:30:00	Nutiziale						
12:45:00	Settimanale					Settimanale	
13:00:00	Documentaire	Magazine	Documentaire	Documentaire	Documentaire	Documentaire	
13:15:00	Documentaire	Série					Magazine
13:30:00	Documentaire	Série					Magazine
13:45:00	Documentaire	Concert/Divert.	Magazine	Série	Concert/Théâtre	Documentaire	
14:00:00	Infographie						
14:15:00	Infographie						
14:30:00	Magazine	Concert/Théâtre	Concert/Théâtre	Concert/Théâtre	Documentaire	Documentaire	Concert/Théâtre
14:45:00	Magazine	Concert/Théâtre	Concert/Théâtre	Concert/Théâtre	Documentaire	Documentaire	Concert/Théâtre
15:00:00	Magazine	Concert/Théâtre	Concert/Théâtre	Concert/Théâtre	Documentaire	Documentaire	Concert/Théâtre
15:15:00	Série						
15:30:00	Série						
15:45:00	Série						
16:00:00	Série						
16:15:00	Série						
16:30:00	Infographie						
16:45:00	Infographie						
17:00:00	Infographie						
17:15:00	Magazine	Magazine	Magazine	Magazine	Série	Documentaire	Magazine
17:30:00	Magazine	Magazine	Magazine	Magazine	Série	Documentaire	Magazine
17:45:00	Série	Concert/Théâtre	Série	Série	Magazine	Documentaire	Concert/Théâtre
18:00:00	Série	Concert/Théâtre	Série	Série	Magazine	Documentaire	Concert/Théâtre
18:15:00	Concert/Théâtre						
18:30:00	Concert/Théâtre						
18:45:00	Concert/Théâtre						
19:00:00	Concert/Théâtre						
19:15:00	Documentaire	Magazine	Documentaire	Documentaire	Documentaire	Documentaire	Documentaire
19:30:00	Documentaire	Magazine	Documentaire	Documentaire	Documentaire	Documentaire	Documentaire
19:45:00	Nutiziale						
20:00:00	Nutiziale						
20:15:00	Magazine	Documentaire	Documentaire	Documentaire	Magazine	Settimanale	
20:30:00	Magazine	Documentaire	Documentaire	Documentaire	Magazine	Série	Série
20:45:00	Documentaire	Concert/Divert.	Concert/Théâtre	Concert/Théâtre	Concert/Théâtre	Documentaire	Documentaire
21:00:00	Documentaire	Concert/Divert.	Concert/Théâtre	Concert/Théâtre	Concert/Théâtre	Documentaire	Documentaire
21:15:00	Documentaire	Concert/Divert.	Concert/Théâtre	Concert/Théâtre	Concert/Théâtre	Documentaire	Documentaire
21:30:00	Série	Série	Documentaire	Série	Documentaire	Documentaire	Documentaire
21:45:00	Série	Série	Documentaire	Série	Documentaire	Documentaire	Documentaire
22:00:00	Série	Série	Documentaire	Série	Documentaire	Documentaire	Documentaire
22:15:00	Série	Série	Documentaire	Série	Documentaire	Documentaire	Documentaire
22:30:00	Nutiziale						
22:45:00	Nutiziale						
23:00:00	Magazine	Magazine	Magazine	Magazine	Documentaire	Série	
23:15:00	Magazine	Magazine	Magazine	Magazine	Documentaire	Série	
23:30:00	Série	Série	Série	Série	Série	Magazine	Magazine
23:45:00	Série	Série	Série	Série	Série	Magazine	Magazine
00:00:00	Nutiziale						
	Nutiziale						
	Infographie						

(*) La grille des programmes d'un média est toujours l'interface, très souple, entre la demande d'un public ciblé et l'offre éditoriale du média concerné. Ces deux paramètres sont très évolutifs et nécessitent une adaptation constante. La grille est donc périodiquement révisée. C'est généralement le cas deux fois par an, en juin pour la saison estivale et en septembre pour la période annuelle. La grille des programmes de Télé Paese ne peut donc pas être « prévisionnelle » sur plusieurs années.

La langue corse

La langue corse a toujours eu une part importante dans l'offre de programmes. Depuis la conclusion du premier COM pluriannuel 2014-2016, la chaîne a présenté un dossier beaucoup plus clair, permettant d'avoir une vision réaliste sur la diffusion des programmes en langue corse. Ainsi, en application des consignes du comité de suivi, la chaîne a transmis des données relatives à l'usage de la langue corse à l'antenne (volumes horaires par genre : information, sport, programmes...), le calcul se faisant sur la base de **8 760 heures** globales diffusées annuellement.

Volume horaire d'usage de la langue corse à l'antenne

	2015		2016		2017		2018	
	VOLUME	Part en %	VOLUME	Part en %	VOLUME	Part en %	VOLUME	Part en %
Editions Régionales d'Information	200:00:00	20,47	250:00:00	21,89	260:00:00	19,48	322:00:00	22,82
Magazines d'Information	0:00:00	0,00	0:00:00	0,00	0:00:00	0,00	0:00:00	0,00
Météo	0:00:00	0,00	0:00:00	0,00	0:00:00	0,00	0:00:00	0,00
Opér except Information	0:00:00	0,00	0:00:00	0,00	0:00:00	0,00	0:00:00	0,00
TOTAL INFORMATION	200:00:00	20,47	250:00:00	21,89	260:00:00	19,48	322:00:00	22,82
TOTAL SPORT	0:00:00	0,00	0:00:00	0,00	0:00:00	0,00	0:00:00	0,00
Cinéma Programmation Courante	0:00:00	0,00	0:00:00	0,00	0:00:00	0,00	0:00:00	0,00
Fictions Régionales	10:00:00	1,02	10:00:00	0,88	15:00:00	1,12	15:00:00	1,06
Jeunesse	150:00:00	15,35	200:00:00	17,51	198:00:00	14,83	193:00:00	13,68
Magazines	600:00:00	61,41	650:00:00	56,92	709:00:00	53,11	711:00:00	50,39
Documentaires	7:00:00	0,72	10:00:00	0,88	14:00:00	1,05	19:00:00	1,35
Théâtre, musique	10:00:00	1,02	22:00:00	1,93	52:00:00	3,90	64:00:00	4,54
Variétés, jeux, divertissements	0:00:00	0,00	0:00:00	0,00	87:00:00	6,52	87:00:00	6,17
Divers genres	0:00:00	0,00	0:00:00	0,00	0:00:00	0,00	0:00:00	0,00
TOTAL PROGRAMMES	777:00:00	79,53	892:00:00	78,11	1075:00:00	80,52	1089:00:00	77,18
TOTAL VOLUME HORAIRE	977:00:00	100,00	1142:00:00	100,00	1335:00:00	100,00	1411:00:00	100,00
GLOBAL GRILLE / PART DES PROGRAMMES EN LANGUE CORSE	2015	part en %	2016	part en %	2017	part en %	2018	part en %
	977	11,15	1142	13,00	1335	15,20	1411	16,11

Par ailleurs, la chaîne s'est investie dans de nouveaux projets d'émissions comme :

- ✓ *Una Stonda di litteratura* : une émission bimestrielle de 26' dédiée aux éditeurs, aux livres et à leurs auteurs.
- ✓ *A Rinascita* : un format court de 3'30 de chroniques de vulgarisation scientifique à destination d'un public scolaire du primaire à l'Université en partenariat avec le CPIE A Rinascita.

Les partenariats

A cette production interne vient s'ajouter la diffusion de programmes extérieurs (dans le cadre de partenariats avec d'autres chaînes locales notamment) de fiction, de documentaires ou de musique par exemple. Cette coopération active, prenant notamment la forme d'échanges de programmes, est engagée avec d'autres télévisions locales françaises. Télé Paese fait ainsi partie d'une plateforme, MVP ou « My Video Place », regroupant toutes les chaînes de télévision locale nationale encadrées par LCI. Cette plateforme est la première plateforme de syndication et de monétisation de vidéos locales.

Les activités de formation

Télé Paese s'est toujours investie dans la formation ; ainsi dès la création du Diplôme Universitaire « journalisme corsophone » à l'Università di Corsica, la chaîne a répondu à l'appel et a ainsi intégré le dispositif qui a conduit à la certification d'un contrat de qualification qui après sa formation a été débauché par France 3 Corse Via Stella.

La chaîne a par ailleurs conclu un partenariat avec la Mission Locale de Corse en proposant une initiation et sensibilisation aux métiers de l'Audiovisuel à des jeunes de 18 à 25 ans mais également avec la Milo TV pour des futures diffusions.

Enfin, la chaîne a obtenu en 2018 un agrément de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse (DIRECCTE) pour devenir Centre de Formation en matière d'audiovisuel. Elle peut, de ce fait, proposer des formations courtes, de sensibilisation et d'initiation aux métiers de l'Audiovisuel et du Numérique avec une alternance de théorie, d'applications pratiques et de simulations professionnelles ; mais, également développer un programme de formation professionnelle cofinancé par l'Assurance Formation des Activités du Spectacle (AFDAS) afin d'offrir une offre pour les techniciens de l'audiovisuel sur le territoire.

Les coproductions avec la filière locale

Depuis quelques années, Télé Paese s'est investie dans la coproduction d'œuvres audiovisuelles, permettant ainsi à la filière insulaire de producteurs de diversifier les médias de diffusion éligibles au CNC et donc de bénéficier de complément de financement.

Ainsi en 2017, la chaîne a coproduit 9 créations originales, dont 7 documentaires, une fiction télévisuelle unitaire et un court métrage.

Année	Titre (en capitales)	Réalisateur (nom en capitales)	Société de production	Echelle de genre (CINEMA, AUDIOVISUEL ou NOUVEAUX MEDIAS)	Catégorie de genre (CM F, CM DOC... voir liste codes genres)	Durée *(en minutes pour les séries, durée d'un épisode)	1 ^{er} télédiffuseur (uniquement pour projets audiovisuels)	PART ANTENNE DE LA CHAÎNE	PART INDUSTRIE DE LA CHAÎNE	Montant subvention collectivité à la chaîne (sans le sigle monétaire)
2017	BEATRICE	RINATU FRASSATI	FOLLE ALLURE	CINEMA	CM F	30	NON	4 800	7 200	6 000
2017	SIMU TUTTI TURCHINI	MARIANNA THIBOULT-CALANDRINI	CORSESCA PROD	AUDIOVISUEL	DOC U	52	OUI	4 000	34 000	2 000
2017	LA VIE OU LA PLUIE	LAVINIE BOFFY	OMNICUBE PRODUCTION	AUDIOVISUEL	F-TV U	90	NON	5 000	42 500	12 700
2017	WE CORSICANS	DOMINIQUE LANZALAVI	STORIA PRODUCTION	AUDIOVISUEL	DOC U	52	NON	2 000	11 000	3 400
2017	L'AFRIQUE COLLECTIONNEE	CHRISTIAN LAJOURMARD	ACROBATES FILMS	AUDIOVISUEL	DOC U	91	OUI	15 600	15 600	12 500
2017	GREC DE CORSE	CHRISTIAN LAJOURMARD	ACROBATES FILMS	AUDIOVISUEL	DOC U	52	OUI	13 700	9 700	13 200
2017	ATYRKUL	JANYL CHYTYRBAEVA	CINEDOC FILMS	AUDIOVISUEL	DOC U	90	OUI	1 500	14 500	2 200
2017	TRACES DE MALAYE	AMINA ABDOULAYE MAMANI	CINEDOC FILMS	AUDIOVISUEL	DOC U	52	OUI	1 000	10 200	1 500
2017	FIUMORBU	DOMINIQUE TIBERI	STELLA PRODUCTIONS	AUDIOVISUEL	DOC U	52	OUI	1 500	22 300	3 200
TOTAUX								49 100	167 000	56 700

Trois de ces coproductions entrent dans le champ de la convention triennale entre la Collectivité de Corse et le CNC sur la période 2017-2019 ; ainsi, la Collectivité de Corse a pu obtenir un cofinancement de son soutien à la chaîne (pour mémoire 80 000 € de subvention attribuée à la chaîne en 2017) selon la modalité du 1€ pour 3€ engagés par la région, n'étant prises en compte pour le calcul que les œuvres ayant obtenu l'autorisation préalable du CNC et bénéficiant d'un apport numéraire horaire par la chaîne d'au moins 12 000 € (soit 10 400 € pour 52 minutes) pour les documentaires et 15 000 € pour les adaptations audiovisuelles de spectacle vivant.

Ainsi, la recette attendue par la Collectivité de Corse par le CNC au titre de l'exercice 2017 est de 9 600 €. Un développement de cette activité, permettra par ailleurs un soutien plus important du CNC dont le plafond de cofinancement avec les régions peut atteindre 100 000 €.

La notoriété de la chaîne

La chaîne bénéficie en Corse d'une bonne notoriété, l'enquête Médiamétrie 2016-2017 a permis de constater que sur 271 000 personnes habitant en Corse (de plus de 15 ans, équipés d'une télévision) 85 900 personnes déclarent connaître Télé Paese soit 31,7% et 22 000 personnes la regarde de manière régulière ou occasionnelle, avec une moyenne de 800 personnes par jour.

Toutefois, il est difficile de mesurer l'audience réelle de la chaîne, d'autant plus que les usages sont démultipliés aujourd'hui : TNT, ADSL, Internet, réseaux sociaux. L'enjeu à venir est de chercher le public là où il se trouve, c'est-à-dire le plus souvent ailleurs que devant leur télévision. En effet, pour s'adresser à des communautés locales, et en particulier aux jeunes (qui reste la cible à reconquérir pour la télé), il convient de cibler plutôt les réseaux sociaux. Une stratégie qui pousse les chaînes locales à investir massivement sur le numérique, pour prolonger leur présence au-delà des limites de l'antenne broadcast.

La gouvernance et l'équipe

Le passage en SCIC en 2013 a impacté la manière de gérer la structure, nécessitant une professionnalisation de l'équipe dirigeante et de la rédaction éditoriale. L'entreprise compte aujourd'hui 6 salariés permanents et 1 président bénévole et fait appel régulièrement à des consultants et collaborateurs occasionnels, rémunérés ou bénévoles.

Enfin, il est à noter que la gouvernance de la chaîne est organisée par une seule personne M. Franco Farsetti entouré des actionnaires de la SCIC. Un recrutement d'un directeur avait été engagé il y a quatre ans, mais la collaboration s'est arrêtée rapidement pour cause de regards divergents sur les perspectives et moyens à mettre en œuvre pour développer cet outil. L'entreprise est donc ainsi toujours administrée aujourd'hui par son Président Directeur Général, M. Franco Farsetti, assisté de 14 administrateurs.

La situation budgétaire

Soutenue par la Collectivité de Corse dès sa création en 2006, Télé Paese a été subventionnée tout d'abord annuellement jusqu'en 2013, puis a bénéficié après sa transformation en SCIC SA d'un conventionnement pluriannuel.

Une première convention d'objectifs et de moyens sur la période 2014-2016 a permis d'amorcer le développement de la chaîne. Celui-ci a été renouvelé en 2017 pour une période d'un an.

Ainsi depuis 12 ans la chaîne a été soutenue à hauteur de près de 600 000 €, ce qui a représenté en moyenne 40% du budget de la chaîne chaque année. La part des financements publics (CDC + autres collectivités et autres organismes publics) représentant en moyenne 65% du budget annuel de la chaîne.

Télé Paese – Historique des subventions attribuées

Exercice	Subvention technique Culture	Subvention culture	Subvention Langue corse	Subvention ADEC	TOTAL CDC	Subventions autres collectivités	Subventions autres organismes publics	Total subventions
2006		15 000,00 €	10 000,00 €	*	25 000,00 €	*	*	25 000,00 €
2007		15 000,00 €	10 000,00 €	*	25 000,00 €	*	*	25 000,00 €
2008		15 000,00 €	10 000,00 €	18 063,00 €	43 063,00 €	8 100,00 €	30 956,00 €	82 119,00 €
2009		25 000,00 €	10 000,00 €	9 000,00 €	44 000,00 €	12 500,00 €	31 527,00 €	88 027,00 €
2010		25 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €	15 700,00 €	21 828,00 €	72 528,00 €
2011		25 000,00 €	10 000,00 €	14 500,00 €	49 500,00 €	14 800,00 €	17 579,00 €	81 879,00 €
2012	24 260,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	12 150,00 €	31 418,00 €	83 568,00 €
2013		0,00 €	10 000,00 €	14 500,00 €	24 500,00 €	12 550,00 €	7 347,00 €	44 397,00 €
2014		50 000,00 €	10 000,00 €	8 653,00 €	68 653,00 €	11 350,00 €	6 830,00 €	86 833,00 €
2015		50 000,00 €	12 000,00 €	8 653,00 €	70 653,00 €	11 900,00 €	12 625,00 €	95 178,00 €
2016		60 000,00 €	13 000,00 €	0,00 €	73 000,00 €	17 923,00 €	21 000,00 €	111 923,00 €
2017		80 000,00 €	13 000,00 €	0,00 €	93 000,00 €	7 150,00 €	26 563,00 €	126 713,00 €
TOTAUX	24 260,00 €	390 000,00 €	128 000,00 €	73 369,00 €	591 369,00 €	116 973,00 €	181 110,00 €	796 452,00 €

Cette chaîne, fortement financée par le secteur public, ne pourrait exister sans ce soutien puisque son autofinancement moyen annuel est de 30% (sachant que ce calcul est établi sur une base comptable liée aux produits exceptionnels de reprises sur provisions et amortissements, l'autofinancement réel étant de 20% correspondant à la vente d'espaces publicitaires et la vente de programmes) et qu'elle enregistre depuis sa création une majorité d'exercices déficitaires.

Télé Paese – Historique budgétaire

Exercice	Auto financement	Budget annuel (total dépenses Compte de résultat)	Résultat de l'exercice	% Subventions	% Subventions CDC	% Auto financement
2008	15 610,00 €	108 908,00 €	-11 179,00 €	75%	40%	14%
2009	27 157,00 €	123 027,00 €	-7 843,00 €	72%	36%	22%
2010	20 890,00 €	112 428,00 €	-19 010,00 €	65%	31%	19%
2011	27 509,00 €	109 499,00 €	-111,00 €	75%	45%	25%
2012	27 380,00 €	117 890,00 €	-6 942,00 €	71%	34%	23%
2013	52 122,00 €	124 176,00 €	-27 657,00 €	36%	20%	42%
2014	86 740,00 €	132 282,00 €	41 291,00 €	66%	52%	66%
2015	28 075,00 €	157 588,00 €	-34 335,00 €	60%	45%	18%
2016	36 851,00 €	170 449,00 €	-21 675,00 €	66%	43%	22%
2017	38 614,00 €	188 118,00 €	-22 791,00 €	67%	49%	21%

Malgré un déficit chronique depuis trois ans, la chaîne maintient ses dépenses, mais ne peut, sans un renforcement du soutien de la Collectivité de Corse, s'engager dans une véritable démarche de développement et de restructuration budgétaire.

III- Le projet de développement

Si les efforts de la chaîne avec le concours de la Collectivité de Corse ont permis d'inscrire Télé Paese dans le paysage audiovisuel insulaire et français des télévisions locales, il est indispensable d'envisager le renouvellement de ce soutien dans le cadre d'un véritable projet de développement pertinent s'appuyant sur des objectifs liés à la politique culturelle de la Collectivité de Corse en matière d'audiovisuel et sur un modèle économique viable pour la chaîne.

L'analyse du comité de suivi

Une première réflexion a été demandée à la chaîne lors de l'établissement de la COM 2017, en préconisant à la chaîne de se doter d'un plan stratégique de développement pour les 10 prochaines années et au besoin de s'adjoindre les compétences d'un cabinet conseil (cf. annexe 1 du présent rapport).

A l'occasion du comité de suivi qui s'est tenu le 11 octobre 2017, des objectifs à atteindre ont été précisés :

1/ Revoir la question du modèle économique de la chaîne et entamer une réflexion sur les perspectives en matière de ressources propres.

2/ Développer les activités de formation au sein de la chaîne, notamment en lien avec l'Università di Corsica.

3/ Renouveler le projet éditorial afin de permettre à la chaîne de ne pas être en position de concurrence avec Via Stella mais en renforçant la complémentarité, au travers d'une information de proximité et en ouvrant l'antenne à un public jeune. Il a été ainsi suggéré à la chaîne de s'appuyer sur la communauté étudiante en vue de créer un média dédié au campus dans le cadre de l'autorisation du CSA à émettre dans le centre Corse et à Corti.

4/ De mieux définir la stratégie de la chaîne en langue corse.

Le comité de suivi a réitéré la nécessité pour la chaîne d'être accompagnée par un cabinet conseil professionnel du domaine.

L'instruction du dossier de demande de subvention 2018-2021

Un premier dossier de demande de subvention pour une convention triennale sur la période 2018-2021 a été déposé par la chaîne auprès de la Collectivité de Corse en date du **29 mars 2018** et s'est avéré incomplet.

La chaîne a ensuite sollicité la Collectivité de Corse en vue d'une réunion de travail le **4 mai 2018** afin de lui faire part de ses avancées. Lors de cette réunion, elle était accompagnée du cabinet MEDIA CORSICA, représenté par M. Michel Codaccioni qui a présenté le projet éditorial et de développement sur quatre ans. Il a été alors acté d'accorder un soutien chiffré pour l'exercice 2018 à hauteur de 350 000 € et un engagement de soutien pour les années suivantes qui sera entériné chaque année par un avenant soumis au vote du Conseil exécutif de Corse. Cette proposition étant conditionnée à l'obtention des pièces justificatives nécessaires à l'instruction du dossier, à savoir :

- ✓ Budget Prévisionnel sur 4 ans.
- ✓ Plan de Financement sur 4ans.
- ✓ Tableau prévisionnel d'affectation de la subvention sur 4 ans.
- ✓ Grille des programmes 2018.
- ✓ Comptes annuels attestés par le commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le cabinet d'étude MEDIA CORSICA a transmis les éléments demandés au fil de l'eau et la complétude du dossier a été effective en date du **21 août 2018**.

Les objectifs du projet de développement

Le projet éditorial et de développement proposé par la chaîne via son cabinet conseil s'articule autour de cinq objectifs :

Objectif 1 – La gouvernance et le modèle économique

La gouvernance : Compte tenu des ambitions de la chaîne, Télé Paese devra adapter sa structure et son mode de gouvernance aux exigences de son évolution. Ainsi, dès 2018, Télé Paese devra progressivement réformer son organisation actuelle du travail, pour adopter une structure pluridisciplinaire, conforme aux nouveaux champs d'activité de la chaîne. Cette organisation devra s'inspirer du modèle généralement appliqué dans les autres entreprises de télédiffusion. Modèle fondé sur le principe de délégations de responsabilités, (techniques et budgétaires), confiées à chacun des cadres de l'entreprise (Rédaction, Production, Technique, Administration, Finances et Direction générale).

Le Modèle économique : Dans la suite logique de la réforme de sa gouvernance, Télé Paese adoptera dès 2018 un modèle économique permettant une vision, globale et instantanée, du fonctionnement de l'entreprise. Le pilotage budgétaire se fera donc au moyen d'un "tableau de bord" interactif et pluridisciplinaire, permettant une évaluation, en temps réel, des activités de l'entreprise, garantissant ainsi une meilleure corrélation entre les charges éditoriales de la chaîne et ses ressources budgétaires.

Objectif 2 – Les ressources propres de la chaîne

La régie publicitaire : La réforme progressive de l'offre de ses programmes, en termes qualitatifs et quantitatifs, permettra à Télé Paese d'être plus attractive aux demandes d'encarts publicitaires du marché local et national. La chaîne passera donc, courant 2019, un contrat de prestation de services avec une agence publicitaire indépendante capable de prospecter les annonceurs dans l'île et hors de l'île. L'objectif étant de constituer ainsi une part d'autofinancement que suppose le COM 2018-2021 plus importante.

La mise en œuvre de formations professionnelles : La chaîne dispose de l'habilitation de formation professionnelle de la DIRECCTE, il s'agira donc pour Télé Paese de rechercher les formations éligibles au financement AFDAS susceptibles d'abonder régulièrement et suffisamment ses sources de revenus propres.

Les captations et éditions d'œuvres : Télé Paese dispose d'une position privilégiée en Corse pour capter et éditer des œuvres proposées au public insulaire par les différents acteurs culturels (spectacles, conférences, concerts, etc...). Ce dispositif pourrait constituer une source de revenus susceptible d'évoluer très favorablement. La chaîne dispose de moyens techniques suffisants pour répondre à des demandes de prestations particulières d'entreprises ou de personnes privées (vente d'images / drones, films d'entreprise, etc.). Il s'agira donc pour la chaîne d'élaborer un programme annuel d'offres de captations, et de prestations privées à réaliser, de sorte à en valoriser les produits d'exploitation pour alimenter une partie de l'autofinancement qu'elle doit apporter au COM 2018-2021.

Objectif 3 – Un éditorial de proximité

Suite à la décision du CSA d'étendre l'autorisation de service de Télé Paese depuis la Balagne jusqu'à la zone "Corti- Centru Corsica", la chaîne assurera une couverture d'actualité de proximité sur l'ensemble de ce nouveau périmètre, notamment des villages de l'intérieur. Ainsi, les journaux d'information de la chaîne présenteront, au moins 3 fois par semaine, des reportages d'actualité reflétant spécifiquement la vie et les événements de la nouvelle zone "Corti- Centru Corsica". La chaîne, soucieuse d'améliorer la qualité de son offre d'information, intégrera, progressivement au cours du COM 2018-2021, 6 éditions quotidiennes à sa grille des programmes (Journaux télévisés et flashes), alternativement en langue française et en langue corse.

Objectif 4 – La coproduction d'œuvres de création

La production : Télé Paese soutiendra le développement de la filière professionnelle des producteurs insulaires en associant sa contribution (numéraire et technique) à celle du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC). Cette dynamique a pour ambition de renforcer la professionnalisation des auteurs et améliorer la qualité de l'offre faite au public. Le soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne s'inscrit dans le cadre du projet de convention de coopération avec le CNC pour la période 2017-2019. Ainsi, en 2018, 4 œuvres de création seront coproduites avec la filière externe de production insulaire dans ces conditions par la chaîne. Les années suivantes de 2019 à 2021, la

Chaîne s'engage à coproduire au moins dix-sept œuvres de création supplémentaires, un total de 21 œuvres sur la durée totale de la convention.

La diffusion : Les créations audiovisuelles (fictions, documentaires, captations), tournées et/ou consacrées à la Corse seront favorisées par la chaîne et bénéficieront d'une case spécifique de diffusion hebdomadaire, en prime time, sur la grille des programmes de Télé Paese.

Objectif 5 – L'Université de Corse

La nouvelle zone d'attribution consentie par le CSA à Télé Paese, comprend de fait le territoire de l'Université de Corse. Deux axes de couverture de l'institution sont prescrits.

L'offre pédagogique : Il s'agira d'illustrer cette thématique à travers des programmes réguliers (TV et Internet). Par exemple, par le moyen d'un journal hebdomadaire consacré à la communication de l'institution autant qu'à l'information critique de l'offre universitaire, y compris les témoignages sur la façon dont l'offre universitaire est vécue par ses bénéficiaires.

Le Campus : Il s'agira de soutenir et animer la vie du Campus à travers un outil de communication et de représentation directe, réunis dans une Web TV. Les programmes de ce nouveau média seront autogérés par la communauté des étudiants, et singulièrement ceux de la filière audiovisuelle. Son fonctionnement sera encadré et placé sous la responsabilité éditoriale et technique de Télé Paese.

Le Budget prévisionnel

Dans ce contexte, la chaîne a proposé un prévisionnel et un plan de financement sur quatre ans afin de répondre aux objectifs précités.

Il apparaît ainsi que le budget annuel prévisionnel d'exploitation subit dès la première année une augmentation de 142 %, passant de 186 000 € en 2017, à 450 000 € en 2018, puis 485 000 € en 2019, 495 000 € en 2020 et 495 000 € en 2021.

Les charges de personnel (charges sociales incluses) enregistrent dans ce projet une augmentation de près de 49,7% passant ainsi à 290 000 € en 2018 contre 146 052 € en 2017. Elles représentent 64% du budget en 2018 (contre 74% en 2017) et 63% les années suivantes. Ceci démontre que l'augmentation du budget est affectée prioritairement au recrutement du personnel en vue de réaliser ses objectifs, tout en maîtrisant globalement la masse salariale.

BUDGET PREVISIONNEL DE LA SCIC SA TELE PAESE 2018/2021 (K€)

	2018	2019	2020	2021
RECETTES				
1. SUBVENTIONS				
CDC DIRECTION ACTION CULTURELLE	350.0 K€	370.0 K€	380.0 K€	380.0 K€
CDC DIRECTION LANGUE CORSE	30.0 K€	40.0 K€	40.0 K€	40.0 K€
SOUS/TOTAL SUBVENTIONS	380.0 K€	410.0 K€	420.0 K€	420.0 K€
2. AUTO FINANCEMENT				
PRODUCTIONS CNC + CDC	11.0 K€	14.0 K€	15.0 K€	15.0 K€
PUBLICITE REGIONALE + NATIONALE	26.0 K€	28.0 K€	28.0 K€	28.0 K€
FORMATIONS	8.0 K€	8.0 K€	8.0 K€	8.0 K€
CAPTATIONS ET EDITIONS	10.0 K€	10.0 K€	10.0 K€	10.0 K€
AUTRES ACTIVITES (DRONES, ETC...)	15.0 K€	15.0 K€	14.0 K€	14.0 K€
SOUS/TOTAL AUTO FINANCEMENT	70.0 K€	75.0 K€	75.0 K€	75.0 K€
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	450 K€	485 K€	495 K€	495 K€
DEPENSES				
PROGRAMMES PAD	6.0 K€	6.0 K€	7.0 K€	7.0 K€
PRODUCTIONS	83.0 K€	90.0 K€	91.5 K€	91.5 K€
DONT CASH	68.0 K€	72.0 K€	72.5 K€	72.5 K€
DONT PART ANTENNE	9.0 K€	12.0 K€	13.0 K€	13.0 K€
DONT PART INDUSTRIE	6.0 K€	6.0 K€	6.0 K€	6.0 K€
DIFFUSIONS ET RESEAUX	10.0 K€	12.0 K€	13.0 K€	13.0 K€
ETUDES ET ASSISTANCE	20.0 K€	28.0 K€	28.0 K€	28.0 K€
AUTRES CHARGES EXTERNES	5.0 K€	6.0 K€	6.0 K€	6.0 K€
ACHAT MATERIELS	5.0 K€	6.0 K€	6.0 K€	6.0 K€
SOUS/TOTAL	129.0 K€	148.0 K€	151.5 K€	151.5 K€
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	290.0 K€	305.0 K€	310.0 K€	310.0 K€
DOTATION AMORTISSEMENTS + PROVISIONS	28.5 K€	29.0 K€	30.0 K€	30.0 K€
IMPOTS ET TAXES	2.5 K€	3.0 K€	3.5 K€	3.5 K€
SOUS/TOTAL	321.0 K€	337.0 K€	343.5 K€	343.5 K€
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	450.0 K€	485.0 K€	495.0 K€	495.0 K€

COMPTE DE RESULTAT D'EXPLOITATION SCIC SA TELE PAESE

	2016	2017
RECETTES		
Production vendue	28 954 €	34 391 €
Subventions	111 923 €	126 713 €
Reprises sur provisions & amortissements	0 €	4 056 €
Autres produits	21 €	3 €
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	140 898 €	165 163 €
CHARGES		
Achats et charges externes	24 989 €	21 780 €
Salaires et charges sociales	120 380 €	146 052 €
Impôts et taxes	6 184 €	6 143 €
Dotations aux amortissements & provisions	9 920 €	10 800 €
Autres charges	1 737 €	911 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	163 210 €	185 686 €

Par ailleurs, les charges relatives à la fabrication des programmes, à la coproduction ou encore à l'achat de matériels augmentent également considérablement passant de 21 780 € en 2017 à une prévision de 129 000 € en 2018. Ceci témoigne de la volonté de la chaîne d'investir afin de répondre aux objectifs demandés.

L'instruction a nécessité de répartir les dépenses de fonctionnement et d'investissement et de vérifier leur équilibre.

ETAT DES DEPENSES ELIGIBLES	2018	2019	2020	2021
	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
Dépenses de fonctionnement				
Salaires et charges sociales	290 000 €	305 000 €	310 000 €	310 000 €
Dotations aux amortissements & Provisions	0 €	0 €	0 €	0 €
Impôts et taxes	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres charges externes	5 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOTAUX Fonctionnement	295 000 €	311 000 €	316 000 €	316 000 €
Dépenses d'investissement				
Programmes	6 000 €	6 000 €	7 000 €	7 000 €
Corproductions	83 000 €	90 000 €	91 500 €	91 500 €
Diffusions et réseaux	10 000 €	12 000 €	13 000 €	13 000 €
Achat matériels	5 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Audit et études	20 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €
TOTAUX Investissement	124 000 €	142 000 €	145 500 €	145 500 €
TOTAL BUDGET ELIGIBLE	419 000 €	453 000 €	461 500 €	461 500 €

En effet, les dépenses relatives aux dotations aux amortissements et provisions, ainsi que les impôts et taxes ne sont pas éligibles pour le calcul de la dépense subventionnable.

Le plan de financement

La chaîne a présenté un plan de financement prévisionnel faisant apparaître que l'autofinancement reste minoritaire dans ce prévisionnel puisqu'il plafonne à 15% du budget, ce qui est réaliste. En effet, il faudra plus de quatre ans pour que la chaîne puisse augmenter de manière significative ses recettes propres, pour revenir à un niveau d'au moins 20% d'autofinancement.

L'augmentation des subventions publiques prévue au budget prévisionnel ne concerne que la Collectivité de Corse (Direction de la culture + Langue corse) passant de 93 000 € en 2017 à 380 000 € en 2018 soit une hausse de 309%. La SCIC arrivant en bout de course de ses autres aides publiques telles que les aides à l'emploi accordées par l'Etat. Par ailleurs, il n'est pas prévu de demande de financement auprès de l'Agence du développement économique de la Corse (ADEC).

Il est à noter que l'aide qui sera attribuée par la Direction de la langue corse (prévisionnel de 30 000 € en 2018) ne fait pas pour le moment l'objet du présent rapport. En effet, la chaîne a sollicité tardivement la direction qui doit instruire le dossier et définir des objectifs plus précis en compensation. L'octroi de cette subvention complémentaire, actuellement prévue au prévisionnel, fera l'objet d'un avenant au projet de convention aujourd'hui soumis à l'examen de l'Assemblée de Corse.

Le plan de financement proposé par la chaîne s'applique sur la totalité des dépenses, alors que les dépenses éligibles sont inférieures. De plus, la Collectivité de Corse ne peut subventionner plus de 75% des dépenses de personnel.

Dans ce contexte la subvention au titre de la Direction de la Culture a dû être réévaluée en fonction de ces contraintes :

REPARTITION BUDGETAIRE ET TAUX D'INTERVENTION DE LA CDC	2018		
	Dépenses	Quote-part de subvention	Taux d'intervention
Dépenses de fonctionnement			
Salaires et charges sociales *	290 000 €	217 500 €	75%
Dotations aux amortissements & Provisions **	28 500 €	0 €	0%
Impôts et taxes	2 500 €	0 €	0%
Autres charges externes	5 000 €	5 000 €	100%
TOTAUX Fonctionnement	326 000 €	222 500 €	68%
Budget éligible en fonctionnement	295 000 €	222 500 €	75%
Dépenses d'investissement			
Programmes	6 000 €	6 000 €	100%
Corproductions	83 000 €	83 000 €	100%
Diffusions et réseaux	10 000 €	10 000 €	100%
Achat matériels	5 000 €	5 000 €	100%
Audit et études	20 000 €	20 000 €	100%
TOTAUX Investissement	124 000 €	124 000 €	100%
TOTAL BUDGET	450 000 €	346 500 €	77%
TOTAL BUDGET ELIGIBLE	419 000 €	346 500 €	83%

REPARTITION BUDGETAIRE ET TAUX D'INTERVENTION DE LA CDC	2019		
	Dépenses	Quote-part de subvention	Taux d'intervention
Dépenses de fonctionnement			
Salaires et charges sociales *	305 000 €	226 000 €	74%
Dotations aux amortissements & Provisions **	29 000 €	0 €	0%
Impôts et taxes	3 000 €	0 €	0%
Autres charges externes	6 000 €	5 000 €	83%
TOTAUX Fonctionnement	343 000 €	231 000 €	67%
Budget éligible en fonctionnement	311 000 €	231 000 €	74%
Dépenses d'investissement			
Programmes	6 000 €	6 000 €	100%
Corproductions	90 000 €	90 000 €	100%
Diffusions et réseaux	12 000 €	10 000 €	83%
Achat matériels	6 000 €	5 000 €	83%
Audit et études	28 000 €	28 000 €	100%
TOTAUX Investissement	142 000 €	139 000 €	98%
TOTAL BUDGET	485 000 €	370 000 €	76%
TOTAL BUDGET ELIGIBLE	453 000 €	370 000 €	82%

REPARTITION BUDGETAIRE ET TAUX D'INTERVENTION DE LA CDC	2020		
	Dépenses	Quote-part de subvention	Taux d'intervention
Dépenses de fonctionnement			
Salaires et charges sociales *	310 000 €	230 000 €	74%
Dotations aux amortissements & Provisions **	30 000 €	0 €	0%
Impôts et taxes	3 500 €	0 €	0%
Autres charges externes	6 000 €	5 000 €	83%
TOTAUX Fonctionnement	349 500 €	235 000 €	67%
Budget éligible en fonctionnement	316 000 €	235 000 €	74%
Dépenses d'investissement			
Programmes	7 000 €	7 000 €	100%
Corproductions	91 500 €	91 500 €	100%
Diffusions et réseaux	13 000 €	10 000 €	77%
Achat matériels	6 000 €	5 000 €	83%
Audit et études	28 000 €	28 000 €	100%
TOTAUX Investissement	145 500 €	141 500 €	97%
TOTAL BUDGET	495 000 €	376 500 €	76%
TOTAL BUDGET ELIGIBLE	461 500 €	376 500 €	82%

REPARTITION BUDGETAIRE ET TAUX D'INTERVENTION DE LA CDC	2021		
	Dépenses	Quote-part de subvention	Taux d'intervention
Dépenses de fonctionnement			
Salaires et charges sociales *	310 000 €	230 000 €	74%
Dotations aux amortissements & Provisions **	30 000 €	0 €	0%
Impôts et taxes	3 500 €	0 €	0%
Autres charges externes	6 000 €	5 000 €	83%
TOTAUX Fonctionnement	349 500 €	235 000 €	67%
Budget éligible en fonctionnement	316 000 €	235 000 €	74%
Dépenses d'investissement			
Programmes	7 000 €	7 000 €	100%
Corproductions	91 500 €	91 500 €	100%
Diffusions et réseaux	13 000 €	10 000 €	77%
Achat matériels	6 000 €	5 000 €	83%
Audit et études	28 000 €	28 000 €	100%
TOTAUX Investissement	145 500 €	141 500 €	97%
TOTAL BUDGET	495 000 €	376 500 €	76%
TOTAL BUDGET ELIGIBLE	461 500 €	376 500 €	82%

De ce fait le plan de financement proposé par la chaîne implique une recherche de ressources propres plus importantes afin de maintenir le taux de 15% annoncé, il a été donc modifié par la chaîne comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT 2018/2021 DE LA SCIC SA TELE PAESE

LIBELLE	2018		2019		2020		2021	
	RECETTES	%	RECETTES	%	RECETTES	%	RECETTES	%
SUBVENTION CDC - ACTION CULTURELLE	346 500 €	77%	370 000 €	76%	376 500 €	76%	376 500 €	76%
SUBVENTION CDC - LANGUE CORSE (non acquise)	30 000 €	7%	40 000 €	8%	40 000 €	8%	40 000 €	8%
TOTAL SUBVENTIONS	376 500 €	84%	410 000 €	85%	416 500 €	84%	416 500 €	84%
RECETTES DE PUBLICITE	40 000 €	9%	40 000 €	8%	42 000 €	8%	42 000 €	8%
RECETTES DE FORMATION	9 000 €	2%	10 000 €	2%	11 500 €	2%	11 500 €	2%
RECETTES DE CAPTATIONS ET D'EDITIONS	12 500 €	3%	12 500 €	3%	12 500 €	3%	12 500 €	3%
RECETTES AUTRES (PRESTATIONS TECHNIQUES)	12 000 €	3%	12 500 €	3%	12 500 €	3%	12 500 €	3%
TOTAL AUTOFINANCEMENT	73 500 €	16%	75 000 €	15%	78 500 €	16%	78 500 €	16%
TOTAL GENERAL	450 000 €	100%	485 000 €	100%	495 000 €	100%	495 000 €	100%

Ce plan de financement, implique que la Direction de langue corse accorde une subvention à hauteur de ce que prévoit la Chaîne.

Par ailleurs, pour atteindre le niveau d'autofinancement annoncé, la chaîne devra engager un recours à une régie publicitaire externe (commissionnée au pourcentage du chiffre d'affaires apporté) afin de pouvoir atteindre les recettes escomptées.

De plus, l'agrément obtenu de la DIRECCTE en 2018 afin de pouvoir mettre en place des formations doit permettre la mise en œuvre de formations et ce dès 2018. La chaîne n'a pas donné plus de précisions quant aux démarches initiées à ce jour. Aussi, il est fort possible que ces formations ne puissent être effectives qu'à partir de 2019.

Enfin, les recettes de captations et les autres recettes imposent à la chaîne une démarche offensive afin de vendre ces programmes à d'autres diffuseurs ou bénéficiaires de prestations techniques. La chaîne n'a également pas apporté de précisions en ce sens à ce jour.

IV- L'affectation de la subvention par objectifs

Afin de quantifier précisément les objectifs de la chaîne, il lui a été demandé de chiffrer la part d'affectation de subvention pour chaque objectif (ceux définis conjointement avec la Direction de la culture). Les objectifs éventuellement liés à la subvention qui serait accordée par la Direction de la langue corse n'ont pas été définis, ils le seront lors de l'instruction de la demande. Toutefois, un minimum requis a été quantifié concernant la l'usage de la langue corse à l'antenne par la Direction de la Culture.

Jusqu'en 2017, la COM s'inscrivait dans la réglementation européenne dite des minimis. Compte tenu des enjeux du projet et du service public de télévision locale demandé, la nouvelle COM 2018.2021 s'inscrit dans le cadre de la décision du 20 décembre 2011

de la Commission européenne (relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'Etat).

Cette aide est accordée sous forme de compensations pour un service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général, n°2012/21/UE) pour les compensations annuelles n'excédant pas 15 millions d'euros ou finançant des services répondant à certains besoins sociaux (hôpitaux, logement social...) et dont la durée du mandat n'excède pas dix ans.

L'aide ainsi octroyée par la Collectivité de Corse a été évaluée selon le mécanisme de compensation en vertu d'objectifs définis et chiffrés.

Tableau prévisionnel d'affectation de la subvention de la Collectivité de Corse (Direction de la Culture) à la SCIC Télé Paese 2018-2019

TABLEAU D'AFFECTION DE LA SUBVENTION PAR OBJECTIFS	2018			2019		
	Coût complémentaire lié à la mise en œuvre de la convention	Montant affecté de la subvention	% d'affectation de la subvention	Coût complémentaire lié à la mise en œuvre de la convention	Montant affecté de la subvention	% d'affectation de la subvention
OBJECTIF 1 : GOUVERNANCE						
Management & charges de personnel	85 065 €	43 500 €	19%	98 573 €	45 200 €	20%
Charges d'exploitation		2 000 €			2 000 €	
Audit, études		20 000 €			28 000 €	
SOUS/TOTAL OBJECTIF 1		65 500 €			75 200 €	
OBJECTIF 2 : RESSOURCES PROPRES						
Charges d'exploitation	59 870 €	1 000 €	13%	62 657 €	1 000 €	13%
Captations, éditions (dont personnel 45%)		21 175 €			21 940 €	
Dépenses formations (dont personnel 55%)		23 925 €			24 860 €	
SOUS/TOTAL OBJECTIF 2		46 100 €			47 800 €	
OBJECTIF 3 : EDITORIAL DE PROXIMITE						
Charges d'exploitation	101 104 €	3 000 €	22%	105 389 €	3 000 €	22%
Editorial (dont personnel 40%)		29 300 €			30 320 €	
Editions en langue corse (dont personnel 40%)		29 300 €			30 320 €	
Microrégions (dont personnel 20%)		16 250 €			16 760 €	
SOUS/TOTAL OBJECTIF 3		77 850 €			80 400 €	
OBJECTIF 4 : COPRODUCTION D'ŒUVRES DE CREATION						
Dépenses de personnel	125 292 €	10 875 €	28%	136 193 €	11 300 €	28%
Charges d'exploitation		1 000 €			1 000 €	
Charges de diffusion		1 600 €			1 600 €	
Apport numéraire*		46 200 €			56 600 €	
Apport industrie		36 800 €			33 400 €	
SOUS/TOTAL OBJECTIF 4		96 475 €			103 900 €	
OBJECTIF 5 : COUVERTURE CORTI & UNIVERSITA DI CORSICA						
Charges d'exploitation	78 669 €	3 000 €	17%	82 188 €	3 000 €	17%
Couverture centre corse (dont personnel 50%)		28 688 €			29 750 €	
Couverture Université Institution (dont personnel 25%)		15 094 €			15 625 €	
Couverture Campus / Web TV (dont personnel 25%)		13 794 €			14 325 €	
SOUS/TOTAL OBJECTIF 5		60 575 €			62 700 €	
TOTAUX	450 000 €	346 500 €	100%	485 000 €	370 000 €	100%
* Détail coproductions	3 documentaires 1 captation			4 documentaires 1 captation		

Tableau prévisionnel d'affectation de la subvention de la Collectivité de Corse (Direction de la Culture) à la SCIC Télé Paese 2020-2021

TABLEAU D'AFFECTION DE LA SUBVENTION PAR OBJECTIFS	2020			2021		
	Coût complémentaire lié à la mise en œuvre de la convention	Montant affecté de la subvention	% d'affectation de la subvention	Coût complémentaire lié à la mise en œuvre de la convention	Montant affecté de la subvention	% d'affectation de la subvention
OBJECTIF 1 : GOUVERNANCE						
Management & charges de personnel	99 920 €	46 000 €	20%	99 920 €	46 000 €	20%
Charges d'exploitation		2 000 €			2 000 €	
Audit, études		28 000 €			28 000 €	
SOUS/TOTAL OBJECTIF 1		76 000 €			76 000 €	
OBJECTIF 2 : RESSOURCES PROPRES						
Charges d'exploitation	64 028 €	1 000 €	13%	64 028 €	1 000 €	13%
Captations, éditions (dont personnel 45%)		22 400 €			22 400 €	
Dépenses formations (dont personnel 55%)		25 300 €			25 300 €	
SOUS/TOTAL OBJECTIF 2		48 700 €			48 700 €	
OBJECTIF 3 : EDITORIAL DE PROXIMITE						
Charges d'exploitation	108 072 €	3 000 €	22%	108 072 €	3 000 €	22%
Editorial (dont personnel 40%)		31 000 €			31 000 €	
Editions en langue corse (dont personnel 40%)		31 000 €			31 000 €	
Microrégions (dont personnel 20%)		17 200 €			17 200 €	
SOUS/TOTAL OBJECTIF 3		82 200 €			82 200 €	
OBJECTIF 4 : COPRODUCTION D'ŒUVRES DE CREATION						
Dépenses de personnel	138 968 €	11 500 €	28%	138 968 €	11 500 €	28%
Charges d'exploitation		1 000 €			1 000 €	
Charges de diffusion		1 700 €			1 700 €	
Apport numéraire*		67 000 €			67 000 €	
Apport industrie		24 500 €			24 500 €	
SOUS/TOTAL OBJECTIF 4		105 700 €			105 700 €	
OBJECTIF 5 : COUVERTURE CORTI & UNIVERSITA DI CORSICA						
Charges d'exploitation	84 012 €	3 000 €	17%	84 012 €	3 000 €	17%
Couverture centre corse (dont personnel 50%)		30 250 €			30 250 €	
Couverture Université Institution (dont personnel 25%)		15 875 €			15 875 €	
Couverture Campus / Web TV (dont personnel 25%)		14 775 €			14 775 €	
SOUS/TOTAL OBJECTIF 5		63 900 €			63 900 €	
TOTAUX	495 000 €	376 500 €	100%	495 000 €	376 500 €	100%
* Détail coproductions	5 documentaires 1 captation			5 documentaires 1 captation		

Il apparaît ainsi que **dès 2018**, l'effort de la Chaîne va se concentrer principalement à la réalisation de **l'objectif 4** relatif à la coproduction d'œuvres de créations avec la filière de production insulaire et ce à hauteur de **28%** de la subvention. Ceci se traduira dès 2018 par la coproduction d'au moins 3 documentaires et 1 captation-recréation dans le respect des conditions prévues par le CNC. Cet effort en faveur de la production sera de niveau équivalent jusqu'en 2021.

Par ailleurs, la Chaîne renforcera également son offre éditoriale de proximité (couverture d'actualités, émissions en langue corse), **objectif 3** de la convention. Cet engagement représentera en 2018, un taux de **22%** du montant de la subvention en 2018, ce pourcentage d'affectation sera identique jusqu'en 2021 (cf. tableaux infra).

L'objectif 5 relatif à la diffusion de ses programmes sur la microrégion du Centru Corsica et dédié notamment à la couverture de l'actualité étudiante et la mise en œuvre de la télé Campus de l'Université di Corsica, représentera **17%** en 2018 du montant de la subvention. Ce pourcentage d'affectation sera identique jusqu'en 2021.

L'objectif 1, relatif à la gouvernance de la Chaîne représentera **19%** de la subvention en 2018, cette proportion évoluera pour atteindre 20% les années suivantes.

Enfin, **13%** de la subvention seront affectés à l'**Objectif 2** en 2018, c'est-à-dire au renforcement des ressources propres, recours à une régie publicitaire, développement de l'activité de formation et des prestations facturables. Ce pourcentage d'affectation sera identique jusqu'en 2021.

V- L'affectation de la subvention d'un point de vue budgétaire

L'analyse du budget prévisionnel a permis de distinguer les dépenses relevant de la section fonctionnement et celle relatives à la section investissement. L'octroi de la subvention de la Direction de la culture s'inscrit donc dans cette même répartition.

AFFECTATION BUDGETAIRE DE LA SUBVENTION	2018	2019	2020	2021	CUMUL 2018-2021	GARANTIE D'ATTRIBUTION MINIMALE 75%
SECTION FONCTIONNEMENT						
Dépenses Eligibles	295 000 €	311 000 €	316 000 €	316 000 €	1 238 000 €	
Quote-part de subvention	222 500 €	231 000 €	235 000 €	235 000 €	923 500 €	690 000 €
taux d'intervention	75%	74%	74%	74%	75%	
SECTION INVESTISSEMENT						
Dépenses Eligibles	124 000 €	142 000 €	145 500 €	145 500 €	557 000 €	
Quote-part de subvention	124 000 €	139 000 €	141 500 €	141 500 €	546 000 €	400 000 €
taux d'intervention	100%	98%	97%	97%	98%	
TOTAUX						
Dépenses Eligibles	419 000 €	453 000 €	461 500 €	461 500 €	1 795 000 €	
Subvention	346 500 €	370 000 €	376 500 €	376 500 €	1 469 500 €	1 090 000 €
taux d'intervention	83%	82%	82%	82%	82%	

Par ailleurs, dans le cadre de conventionnements pluriannuels la Collectivité de Corse peut allouer au bénéficiaire pendant la durée de la convention et garantit une attribution minimale égale à 75% de ce montant prévisionnel sous deux réserves :

- ✓ La réserve habituelle, résultant du principe de l'annualité budgétaire, de l'inscription des crédits au budget de la collectivité pour chaque exercice concerné, qui se traduit par la signature, à partir de la deuxième année d'exécution, d'un avenant financier annuel, portant, notamment, sur le montant des engagements financiers des partenaires publics.
- ✓ La continuité de l'adéquation du projet artistique et du programme d'actions avec les orientations culturelles et patrimoniales de la Collectivité de Corse.

Il est entendu que le taux d'intervention de la Collectivité de Corse s'entend au coût de l'opération HT.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, les coûts réels du projet peuvent être modifiés à concurrence de 15% maximum sans que ne soit affecté le montant versé sous deux réserves :

- ✓ Que le taux d'intervention des fonds publics ne dépasse pas 100 % de la dépense.

- ✓ Qu'en cas d'excédent (excédent de gestion) celui-ci reste raisonnable (soit 5% maximum des dépenses éligibles réalisées).

S'agissant des dépenses d'investissement, un prorata est appliqué dès le premier euro de modification des coûts réels.

VI- L'évaluation et le contrôle

A l'instar de la précédente convention 2014-2016, et de celle de 2017, un comité de suivi est chargé d'évaluer et de contrôler la bonne application des termes de la convention et au suivi de ses objectifs.

Il est composé des membres suivants :

- ✓ le Président et un membre du Conseil exécutif de Corse ou leurs représentants;
- ✓ le Président de l'Assemblée de Corse ou son représentant ;
- ✓ le Président du Conseil Économique, Social, et Culturel de la Corse ou son représentant ;
- ✓ le Directeur de la Chaîne.

Le Comité de suivi se réunit une fois par an ; pour l'exercice 2018, il devra se réunir au plus tard le 30 avril 2019. Les dates des comités de suivi pour les exercices 2019, 2020 et 2021 seront fixées par les parties, tout en notant que ces comités devront obligatoirement être réunis avant le 30/06 de l'année N+1.

En amont de la réunion du Comité de suivi, un comité technique composé de la chaîne et de représentants des services instructeurs de la Collectivité de Corse sera organisé, afin de faire le point annuellement de l'état d'exécution des financements obtenus. Il est rappelé que le comité de suivi n'a pas vocation à traiter de la responsabilité éditoriale de la programmation, de la forme et du fond des émissions, responsabilité qui relève exclusivement de la Chaîne.

Il a le pouvoir de désigner un expert. Compte tenu du mandat d'études confié au cabinet MEDIA CORSICA, ce cabinet via son représentant pourra assister au comité de suivi.

Dans le cadre du respect des termes de la convention, les membres du comité de suivi contrôleront que la subvention d'exploitation est bien affectée, par la Chaîne, conformément aux objectifs envisagés à l'article 1er.

Enfin, La Chaîne sous statut de SCIC s'engage à tenir une comptabilité présentée sous forme d'un bilan et compte de résultats, suivant la nomenclature du plan comptable national et doit faire contrôler ses comptes par un commissaire aux comptes.

La Chaîne s'engage à respecter toutes les obligations à l'égard des organismes sociaux et fiscaux, et les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale. Elle s'engage également à faciliter le contrôle et l'accès aux documents administratifs et comptables par les représentants de la Collectivité de Corse.

VII- Conclusions

La Chaîne Télé Paese se situe à un carrefour primordial de son développement, Si celle-ci a toujours été majoritairement financée par des financements publics, comme le sont la plupart des télévisions locales dites de service public, l'effort supplémentaire demandé aujourd'hui à la Collectivité de Corse relève de cet enjeu.

Toutefois, il est entendu que cet effort doit concourir par ailleurs à impulser une nouvelle dynamique lui permettant d'une part, de trouver un positionnement éditorial plus pertinent, et d'autre part de se structurer autour d'un modèle économique plus viable pour les dix années à venir.

Dans ce contexte, il vous est proposé :

- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer le projet de convention pluriannuelle 2018-2021 joint en annexe.
- D'affecter pour la période pluriannuelle 2018-2021 une subvention de fonctionnement de 690 000 € et une subvention d'investissement de 400 000 € au titre de la culture, soit un total de 1 090 000 €.
- De fixer pour l'exercice 2018 une subvention de fonctionnement d'un montant de 222 500 € et une subvention d'investissement d'un montant de 124 000 € au titre de la culture, soit un total de 346 500 €.
- D'acter que la subvention complémentaire qui sera attribuée par la Direction de la langue corse pourra faire l'objet d'un avenant à la convention, soumis au préalable au vote du Conseil exécutif de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.